

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FETES TRADITIONNELLES 2005 - Sécurité

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Antenne de secours avancés et postes de secours secondaires
--

La Ville de BAYONNE, organisatrice des Fêtes, met en place un dispositif de secours en collaboration avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Croix Rouge et l'Association Départementale de la Protection Civile 64.

Pour l'année 2005, le dispositif sera renforcé afin de répondre à l'augmentation des besoins et mieux sécuriser les prises en charge. Le nouveau schéma d'organisation fait l'objet d'un protocole de fonctionnement ci-annexé et accepté de tous les intervenants. Le dispositif comprendra :

- D'une part, une antenne de secours avancés située comme chaque année gymnase Paul Bert et dont la coordination est à la charge du Centre Hospitalier de la Côte Basque ;

- D'autre part, pour la première fois cette année, deux postes de secours secondaires situés respectivement école du Grand Bayonne rue Albert 1^{er} et crèche municipale quai Chaho et dont l'organisation est dévolue au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

De leurs côtés, la Croix Rouge et l'Association Départementale de la Protection Civile 64 apportent des moyens logistiques et humains qu'elles mettent à la disposition du C.H.C.B. et du S.D.I.S en fonction des besoins. Parallèlement à cette aide, la Croix Rouge se charge de l'organisation et du fonctionnement du poste de secours complémentaire positionné pour les courses de vaches.

En complément de ce protocole, il est convenu que les prestations assurées par ces intervenants sont facturées à la Ville de Bayonne, conformément aux annexes ci-jointes arrêtées d'un commun accord selon les modalités suivantes :

- Centre Hospitalier : participation aux frais d'équipement et d'installation technique de la cellule multipartite d'alerte et de réception des appels ainsi que les charges de personnel pour un forfait fixé à 38.886 € auquel s'ajouteront les prestations réelles notamment en matière pharmaceutique.

- S. D. I. S. 64 : mise à disposition de 140 sapeurs pompiers et des véhicules nécessaires. Le coût réel de la prestation sera présenté au vu du rapport d'intervention effectué par le centre de secours, le montant prévisionnel étant de 36.050 €

- Croix Rouge : mise à disposition de 80 secouristes facturée 31.750 €

- A. D. P. C. 64 : mise à disposition de 100 secouristes et 6 véhicules de premiers secours facturée 37.900 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le protocole de fonctionnement des secours pour les fêtes 2005 ainsi que les conventions financières annexées.

Renfort des S. D. I. S. environnants

Dans le cadre du dispositif de secours détaillé ci-avant et compte tenu de l'importance des missions dévolues au S.D.I.S. 64 en période estivale, il est apparu nécessaire de disposer de moyens supplémentaires.

Il a donc été décidé de reconduire les dispositions prises en 2004 en recherchant le soutien des S.D.I.S. des Landes, des Hautes-Pyrénées et du Gers.

Un accord est intervenu sur le principe de leur intervention selon les modalités suivantes :

- S.D.I.S. des Landes : 2 VSAV et 6 sapeurs pompiers pour les 5 nuits, le coût de la prestation s'élevant à 10.640 €

- S.D.I.S. des Hautes-Pyrénées : 1 VSAB et 3 sapeurs pompiers pour les 5 nuits, le coût de la prestation s'élevant à 3.735 €

- S.D.I.S. du Gers : 1 VSAB et 3 sapeurs pompiers pour les 5 nuits, le coût de la prestation s'élevant à 2.435 €

Il est en outre précisé que la restauration et l'hébergement de l'ensemble des personnels des trois SDIS sont pris en charge par la Ville de Bayonne.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions correspondantes ci-jointes, permettant ainsi de renforcer le dispositif de secours des Fêtes de Bayonne 2005.

Restauration et hébergement des secouristes

Restauration des secouristes au lycée Paul Bert

Dans le cadre des fêtes, la Ville de Bayonne prend à sa charge la restauration des secouristes, soit environ 200 repas midi et soir du mercredi 3 août au soir au lundi 8 août midi. Conformément à la convention établie entre la ville de Bayonne et le lycée Paul Bert, la restauration des secouristes sera assurée dans le restaurant scolaire du lycée Paul Bert. Il est donc nécessaire d'encadrer et de sécuriser les opérations de restauration en faisant appel à Mme PEDUCASSE maître ouvrier titulaire du lycée qui percevra à cet effet une rémunération brute de 740 € et sera remboursée de ses frais de déplacements estimés à 150 € pour la durée des fêtes.

Hébergement des secouristes au lycée Louis de Foix

La Croix Rouge et l'Association Départementale de Protection Civile font appel à des secouristes extérieurs au département. De même, le renforcement des dispositifs de secours nécessite le concours des SDIS des Landes, des Hautes Pyrénées et du Gers. Il convient donc de prendre toutes dispositions pour loger ces secouristes, au nombre d'environ 160.

Conformément à la convention établie entre la ville de Bayonne et le lycée Louis de Foix, l'hébergement des secouristes sera assuré dans l'internat du lycée Louis de Foix et sera pris en charge par la ville pour un montant de 4 € par nuit et par personne. De plus, il est prévu d'encadrer et de sécuriser les opérations d'hébergement en faisant appel à M. LOPES agent d'entretien du lycée qui percevra à cet effet une rémunération brute de 329 €

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante ci-annexée.

Opération « Fais gaffe au Rouge »

Dans le cadre de l'opération « Fais gaffe au Rouge », la Ville de Bayonne a engagé depuis plusieurs années des actions visant à réduire les risques liés à l'alcoolisation excessive.

La ville souhaite mettre en place un partenariat avec la Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre Ville afin de renforcer ces actions préventives. Elle assurera l'information du public sur les questions de sécurité dès le lundi précédant l'ouverture des fêtes. Pendant le déroulement de celles-ci, elle poursuivra cette mission tout en ayant en charge l'animation des points « Fais gaffe au Rouge » situés à la Fontaine du Roi Léon (près de l'Aviron Bayonnais) et à la Fontaine des Basques (près de l'Office de Tourisme). L'évaluation du coût de ce dispositif est fixée à 6.500 €

En conséquence, je vous demande d'approuver l'attribution de la subvention correspondante et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

Course de vaches

Chargé de sécurité

Lors des Fêtes de Bayonne, pour l'organisation des courses de vaches, place Saint-André, nous avons recours à un chargé de sécurité afin de mettre en place et de veiller au respect d'une série de dispositions propres à assurer le déroulement de cette manifestation dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Jean-Raymond LAMARQUE, ancien sous-officier des sapeurs pompiers, titulaire du brevet de prévention est disposé à assumer cette fonction. Il sollicite pour cela une indemnité de 594,55 €bruts ce qui représente une dépense de 148,64 €bruts par course de vaches.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à M. Jean-Raymond LAMARQUE et à procéder au règlement de l'indemnité correspondante.

Surveillance SNCF

A l'occasion des Fêtes de Bayonne, la SNCF assure une surveillance renforcée de ses installations. Elle a en particulier recours aux services d'un Maître-Chien et de l'animal qui l'accompagne.

Dans ce cadre, la SNCF sollicite l'autorisation d'héberger le chien dans un box équipé d'une niche au sein des locaux communaux sis ZI Saint-Frédéric, rue Benjamin Gomez.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.